

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**2018**

**Revue de Presse n°08 du 16 mars 2018**

Actualités de l'Enseignement Supérieur ..... 2  
Actualités de l'Enseignement 1<sup>aire</sup> & 2<sup>aire</sup> ..... 12  
Législation..... 15

**AEFE-SORES**

**RP-SORES-2018-03-16**

## Actualités de l'Enseignement Supérieur

### Actu | Loi ORE

**«Entrée à l'université : le Conseil constitutionnel valide la loi», Educpros, publié le 08/03/2018.**

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/entree-universite-conseil-constitutionnel-valide-loi.html>

« Les Sages ont tranché, jeudi 8 mars 2018 : la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants est conforme à la Constitution. Saisi le 23 février par une soixantaine de députés de gauche, le Conseil avait un mois pour rendre sa décision. Désormais validée, la loi doit être promulguée le 8 mars en fin de journée. »

### Actu | Loi ORE

**«Promulgation express pour la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants», Educpros, publié le 08/03/2018.**

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/promulgation-express-pour-loi-relative-orientation-reussite-etudiants.html>

« Le Conseil constitutionnel ayant donné son feu vert jeudi 8 mars 2018, la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants a été promulguée par Emmanuel Macron dans la foulée.

Démarrés à la mi-décembre 2017, les débats parlementaires achevés à la mi-février 2018 auront apporté plusieurs modifications au texte. L'Assemblée nationale aura notamment fixé un nouveau montant de la contribution sociale étudiante, ainsi que des quotas de boursiers dans les filières sélectives, ou encore acté la transparence de l'algorithme Parcoursup. Quant au Sénat, il aura mis l'accent sur le rôle des établissements et l'importance de l'insertion professionnelle.

Capacités d'accueil. Point d'achoppement lors des discussions au Sénat, les modalités de fixation des capacités d'accueil du premier cycle ont trouvé une nouvelle traduction : elles seront arrêtées par l'autorité académique après un dialogue avec chaque établissement. Pour les déterminer, le recteur tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats, ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement.

Rôle de la commission. Le rôle du président d'université a été réaffirmé par les sénateurs dans les discussions menées dans le cadre de la commission nationale d'accès à l'enseignement supérieur. La proposition faite aux candidats sans affectation fera l'objet d'un dialogue préalable avec le candidat et le président ou le directeur de l'établissement concerné, au cours duquel ce dernier peut proposer au candidat une inscription dans une autre formation de son établissement. "Avec l'accord du candidat, l'autorité académique prononce son inscription dans la formation retenue, laquelle peut être subordonnée, par le président ou le directeur de l'établissement concerné, à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé nécessaires à sa réussite."

Contribution sociale de 90 euros. Le montant de la contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants est fixé à 90 euros. En sont exonérés les étudiants boursiers ou bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, ou encore les demandeurs d'asile. Une représentation des étudiants au Conseil de l'assurance maladie est désormais prévue dans la loi.

Quelles formations sur Parcoursup? Les établissements ont jusqu'au 1er janvier 2019 au plus tard pour être présents sur Parcoursup. Toutefois, un report jusqu'au 1er janvier 2020 est possible, par arrêté ministériel, à la demande d'un établissement dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur et au regard des circonstances particulières qu'il invoque.

Quotas de boursiers. Les députés ont inscrit un droit à l'accès aux filières sélectives pour les lycéens

boursiers. Ce sera notamment le cas dans les classes préparatoires aux grandes écoles, où le recteur fixera un pourcentage minimal de bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée.

*Transparence de l'algorithme.* La loi prévoit la communication du code source des traitements automatisés utilisés pour le fonctionnement de la plate-forme et celle du cahier des charges présenté de manière synthétique et de l'algorithme du traitement. La création du comité d'éthique est inscrite dans la loi. Il veille notamment au respect des principes juridiques et éthiques qui fondent la procédure nationale de préinscription.

*Quel recours?* Le principe qui vaut que le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation ne s'appliquera pas au fonctionnement de Parcoursup. Afin d'éviter tout risque de contentieux, les sénateurs ont placé le curseur à l'issue seulement de la procédure nationale. Les candidats sont informés de la possibilité d'obtenir, s'ils en font la demande, la communication des informations relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures, ainsi que des motifs pédagogiques justifiant la décision prise.

*Assiduité.* Les sénateurs ont souhaité insister sur l'assiduité des étudiants. C'est le président d'université ou le directeur d'un établissement qui détermine les conditions de scolarité et d'assiduité et veille à leur bonne application. Celles-ci "sont prises en compte pour le maintien du bénéfice des aides attribuées aux étudiants."

*Insertion professionnelle.* Un observatoire de l'insertion professionnelle est institué dans chaque université. Charge à lui de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée, en lien avec les formations proposées par l'université et les besoins des entreprises, ou encore de préparer les étudiants qui en font la demande aux entretiens préalables à l'embauche. Un observatoire national agrégera les statistiques produites par ces instances et coordonnera leurs actions communes.

*Bilan.* Au mois de décembre de chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur rendra public un bilan détaillé par académie de la procédure nationale de préinscription, ainsi que les prévisions démographiques d'entrée dans le premier cycle universitaire pour la rentrée suivante.

*Paces.* Les parlementaires ont également profité du débat pour allonger le délai d'expérimentation de la Paces, qui court désormais jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022, au lieu de 2020 comme prévu initialement.

La loi publiée, le ministère de l'Enseignement supérieur doit encore terminer le travail de concertation sur les textes d'application. Objectif : aboutir d'ici à mai à une révision de l'arrêté licence et du cadre national des formations.»

## Actu | Parcoursup

**«Parcoursup 2018 : près de 890 000 jeunes ont fait des vœux d'admission post-bac», Le Monde Campus, publié le 15/03/2018.**

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/15/parcoursup-2018-pres-de-888-000-jeunes-ont-fait-des-v-ux-d-admission-post-bac\\_5271299\\_4401467.html#Upp7BwaPdyuBpoyQ.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/15/parcoursup-2018-pres-de-888-000-jeunes-ont-fait-des-v-ux-d-admission-post-bac_5271299_4401467.html#Upp7BwaPdyuBpoyQ.99)

« Lors de la première phase d'inscription sur la nouvelle plate-forme, les candidats ont fait en moyenne 7,9 vœux. Ils ont jusqu'au 31 mars pour les confirmer.

D'après les chiffres communiqués par le ministère de l'enseignement supérieur au lendemain de la clôture des inscriptions, mardi 13 mars, 887 681 candidats ont formulé au moins un vœu d'orientation sur la nouvelle plate-forme, Parcoursup 2018[...]

Ce chiffre représente une progression de 5,23 % par rapport à 2017, « cohérente avec la hausse démographique que connaît actuellement l'enseignement supérieur », déclare le ministère. Précisément, ce sont 666 002 lycéens de terminale qui ont inscrit au moins un vœu sur la plate-forme, ainsi que 122 620 étudiants en réorientation, et 99 059 candidats dans une autre situation (non scolarisés, candidats inscrits à l'étranger...)

Au total, un peu plus de sept millions de vœux ont été enregistrés, soit une hausse de 6,8 % par rapport à 2017, avec un nombre moyen de 7,9 vœux par candidat. Les candidats pouvaient cette année formuler jusqu'à dix vœux (ainsi que vingt sous-vœux) contre 24 l'année dernière. En 2017, à l'issue de cette

phase de formulation des vœux, le précédent gouvernement comptabilisait 9,4 vœux en moyenne.»

### Actu | Parcoursup

**«Parcoursup, un nouveau marché pour les acteurs privés du conseil en orientation», Le Monde, publié le 09/03/2018.**

[http://www.lemonde.fr/education/article/2018/03/09/parcoursup-un-nouveau-marche-pour-les-acteurs-prives-du-conseil-en-orientation\\_5268228\\_1473685.html#MroXH6woO8DSHPBF.9](http://www.lemonde.fr/education/article/2018/03/09/parcoursup-un-nouveau-marche-pour-les-acteurs-prives-du-conseil-en-orientation_5268228_1473685.html#MroXH6woO8DSHPBF.9)

« Des forfaits allant jusqu'à 900 euros sont proposés pour aider à l'inscription à l'université.

Alors que les lycéens doivent inscrire, avant le mardi 13 mars, leurs vœux d'orientation sur Parcoursup – la nouvelle plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur –, les acteurs privés du coaching et du conseil en orientation se frottent les mains. Les nouvelles règles à l'entrée de l'université, qui entrent en vigueur vendredi 9 mars, leur ont amené, racontent-ils, de nouveaux clients.»

### Actu | Parcoursup

**«L'inspection générale alerte sur « les difficultés philosophiques ou techniques » de Parcoursup », Le Monde Campus, publié le 12/03/2018.**

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/12/l-inspection-generale-alerte-sur-les-difficultes-philosophiques-ou-techniques-de-parcoursup\\_5269785\\_4401467.html#TDE2tr713cfO6jMK.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/12/l-inspection-generale-alerte-sur-les-difficultes-philosophiques-ou-techniques-de-parcoursup_5269785_4401467.html#TDE2tr713cfO6jMK.99)

« La loi réformant l'accès à l'enseignement supérieur est promulguée, mais la partie n'est pas gagnée. Dans une note de suivi de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, que Le Monde s'est procurée, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) met en garde contre une loi qui « pose des difficultés philosophiques ou techniques liées à l'examen des candidatures ».[...]

Dans leur document présenté le 6 mars aux recteurs d'académie, les inspecteurs généraux relèvent que « dans beaucoup d'établissements visités, les procédures d'examen des candidatures sont loin d'être formalisées » et que « certains établissements ou communautés universitaires affichent une opposition ou une réserve à l'idée d'examiner et de classer des candidatures. [...]

En termes d'augmentation des capacités d'accueil, « l'effort a été bien plus soutenu en BTS [brevet de technicien supérieur] qu'en CPGE [classes préparatoires aux grandes écoles] », relèvent les inspecteurs généraux.»

### Actu | Parcoursup

**«Parcoursup 2018 : commencer ses études par une année de césure.», Le Monde, publié le 09/03/2018.**

[http://www.lemonde.fr/bac-lycee/article/2018/03/09/commencer-ses-etudes-par-une-annee-de-cesure\\_5268033\\_4401499.html#VIp0WqHKMd6QIM6W](http://www.lemonde.fr/bac-lycee/article/2018/03/09/commencer-ses-etudes-par-une-annee-de-cesure_5268033_4401499.html#VIp0WqHKMd6QIM6W)

« La loi réformant l'accès à l'université prévoit la possibilité de commencer ses études supérieures par une année ou un semestre de césure, dès la rentrée 2018.[...]

C'est une nouveauté de la rentrée 2018 : commencer ses études loin de l'université ou d'une école, par une année de césure entre la terminale et la première année d'enseignement supérieur. Un système qui existe déjà depuis la rentrée 2015 pour les étudiants du supérieur, qui peuvent faire un break d'une année ou d'un semestre pendant leur cursus, tout en conservant leur place et leurs droits.[...]

La demande doit être réalisée par le futur étudiant lors de la saisie de ses vœux d'orientation sur la nouvelle plate-forme d'Admission post-bac, Parcoursup. Pour postuler, le lycéen doit cocher sur

*Parcoursup la case adéquate. Mais les établissements sollicités ne seront informés du projet du candidat qu'« au moment de l'inscription administrative », précise le ministère de l'enseignement supérieur. Son souhait d'une période de césure ne devrait donc pas affecter son orientation.*

*Toutefois, demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. L'année – ou le semestre – de césure « est accordée ou non par le président ou le directeur de l'établissement, qui jugera de la pertinence du projet ». Si une convention est conclue entre le chef d'établissement et l'étudiant, ce dernier pourra intégrer l'école ou l'université à l'issue de la période convenue. [...]*

*Dans les lycées, « les demandes de renseignement sur la césure post-bac sont déjà nombreuses », témoigne Ferroudja Kaci, conseillère d'orientation au Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), qui précise :*

*« Toutefois, nous constatons que cette année est souvent l'option du non-choix. Celui qu'on fait par défaut parce qu'on ne se sait pas où se diriger. »*

*Or, le lycéen qui envisage une année hors du cadre étudiant doit présenter un projet qui a du sens, permettant d'acquérir une expérience qui alimentera le cursus d'études prévu ensuite. En aucun cas, ce break accordé ne doit prendre la forme d'une année de farniente.*

*Pourquoi faut-il obtenir l'accord du chef d'établissement ? « Pour protéger l'étudiant », répond le ministère. « Beaucoup de lycéens se l'imaginent comme une année de vacances ou encore une échappatoire pour éviter ou repousser à plus tard la question de l'orientation », avance Ferroudja Kaci. Pour éviter que cette période ne prenne l'allure d'une année blanche ou d'un décrochage post-baccalauréat, non seulement l'étudiant devra conclure une convention avec l'établissement d'accueil où il s'est inscrit, mais il devra également présenter une restitution de son année ou semestre de césure. Celle-ci pourra prendre la forme d'un rapport, comme c'est déjà le cas dans le cadre d'un stage.*

*Quel statut pour l'étudiant en césure ? Bien qu'il n'ait pas encore réellement intégré l'enseignement supérieur, l'étudiant admis en césure post-bac aura le statut d'étudiant et ses avantages sur les frais de transport, un accès privilégié à la culture, aux restaurants universitaires... Toutefois, pour les étudiants répondant aux critères pour obtenir une bourse sur critères sociaux du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), le versement de celle-ci durant la période de césure n'est pas garanti. C'est le chef d'établissement qui jugera, « en fonction de la convention signée avec l'étudiant, au vu du projet », précise le ministère.*

*Quels sont les risques ? C'est par défaut d'orientation que de nombreux lycéens ont choisi par le passé d'improviser une année de césure. »*

## Actu | Filles et ingénieur(e)s

**«Ecoles d'ingénieurs : mais qu'attendent donc les filles ?», Le Monde, publié le 10/03/2018.**

<http://focuscampus.blog.lemonde.fr/2018/03/10/ingenieur-au-feminin-mais-quattendent-donc-les-filles/#xtor=RSS-32280322>

*« Il existe pourtant un métier qui permettrait à nombre de jeunes femmes de franchir une étape et d'être mieux reconnues. Un métier largement répandu, qui bénéficie d'une bonne image, bien rémunéré. Et qui, cerise sur le gâteau, préserve du chômage : quiconque l'exerce, à moins de s'égarer dans une spécialité en voie d'obsolescence, est à peu près assuré d'avoir un emploi pour le reste de sa vie. En France comme à l'international.*

*Ce métier, c'est celui d'ingénieur (e).*

*Mieux encore, ce métier est aussi un moyen de transformer la société en profondeur. Pour tous les grands enjeux actuels – le changement climatique, les nouvelles formes de mobilité, les énergies nouvelles, l'essor du numérique, de l'intelligence artificielle, du big data et de la robotique – les technologies jouent en effet un rôle clé, et les ingénieurs se retrouvent donc en première ligne. C'est avec et grâce à eux que s'invente le monde de demain. [...]*

*Or force est de constater que les jeunes filles ne se précipitent pas vers ce métier et les écoles qui y préparent. Alors qu'elles sont plus nombreuses que les garçons à décrocher un bac scientifique, beaucoup*

d'entre elles préfèrent se tourner vers d'autres filières. Résultat, malgré les multiples campagnes de communication, malgré les appels répétés des responsables d'écoles d'ingénieurs et des patrons d'entreprise, malgré les efforts continus d'associations comme « Pascaline », « Femmes et sciences » ou « Ingénieurs au féminin », le taux de féminisation dans les écoles stagne désespérément. Il est aujourd'hui de 28 %. Il était déjà de 25 ou 27 % il y a une dizaine d'années...

« Dans certaines filières comme l'informatique, la mécanique ou l'électronique, la proportion de filles tourne même autour de 10 %, précise Marc Renner, le président de la Cdefi (Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs). Alors qu'il atteint couramment 50 %, voire davantage, dans les écoles de chimie, l'agro-alimentaire ou l'agronomie. Et pourtant, les filles sont aussi à l'aise que les garçons dans tous les domaines, et notamment dans le numérique... »

A Grenoble INP, qui regroupe six écoles, on compte 33 % de filles en cycle préparatoire, mais seulement 24 % en cycle ingénieur. Pagora (Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux), la plus « féminisée » du groupe, compte 44 % de filles.

Certes, les justifications ne manquent pas : les stéréotypes, la pression sociale et familiale, les préjugés chez certains enseignants, la réputation d'aridité (très exagérée, au reste) des études d'ingénieur... Certes, on peut comprendre les hésitations ou les réticences de nombre de jeunes filles, même titulaires d'un bac scientifique, à l'égard des filières d'ingénieurs.

Mais justement, tous ces obstacles peuvent être surmontés. Disons-le tout net, même si le propos peut choquer : les jeunes filles ne peuvent se contenter de dénoncer, même à juste titre, les travers de notre société et les discriminations dont elles font l'objet – bref, s'en tenir à une attitude « victimaire ». Elles doivent aussi, lorsque l'opportunité se présente de changer la société, savoir s'emparer de cette opportunité. Vaincre les préjugés. Et prendre en mains leur avenir, quand elles en ont le talent et les aptitudes.

Les futures bachelières des filières scientifiques veulent être davantage reconnues, appréciées, mieux rémunérées ? Travailler sur des projets passionnants ? Etre, demain, davantage associées aux décisions – dans leur emploi, dans la société ? A l'heure où elles effectuent leurs choix d'orientation dans l'enseignement supérieur, une solution simple s'offre à elles : qu'elles entreprennent des études d'ingénieur. Les écoles ne demandent pas mieux que de les accueillir (les études y sont souvent bien moins onéreuses qu'ailleurs). Et les entreprises n'attendent qu'elles.»

## Actu | L'université, sas de réorientation

**«Les vocations tardives, oubliées de la réforme de l'université», Le Monde Campus, publié le 13/03/2018**

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/13/les-vocations-tardives-oubliees-de-la-reforme-de-l-universite\\_5269936\\_4401467.html#wCdi62u3cAD57JYD.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/13/les-vocations-tardives-oubliees-de-la-reforme-de-l-universite_5269936_4401467.html#wCdi62u3cAD57JYD.99)

« En créant des attendus à l'entrée en licence, la loi mise en oeuvre par Parcoursup menace le rôle régulateur de la fac, qui fait office pour certains étudiants de sas de réorientation, voire de propédeutique pour accéder à une filière sélective.

Tout serait si simple : un bac obtenu dans les temps, une formation qui correspond à la nature de ce bac et, au final, un travail qui colle avec le diplôme obtenu. Ce parcours idéal typique (la licence comme marche-pied vers le master) sert de référence à la réforme de l'accès à l'université promulguée le 8 mars par le chef de l'Etat, et mise en oeuvre sur la plate-forme Parcoursup, où les lycéens effectuent leurs vœux d'orientation jusqu'au mardi 13 mars. Un parcours linéaire, exclusivement, comme s'il ne pouvait en exister aucun autre.

Or depuis cinquante ans, l'université joue aussi un rôle central de régulation au sein de l'enseignement supérieur. « Les étudiants se transforment en avançant dans leur parcours, explique Romuald Bodin, maître de conférences en sociologie à l'université de Poitiers. Le premier cycle universitaire, parce qu'ils ont pu y entrer, s'y essayer et s'y réorienter sans sélection, permet à un grand nombre d'entre eux de trouver leur voie, autre que le master. »

Les « orientés par défaut » que la loi Vidal ambitionne de remettre sur les rails ne sont en rien une spécificité des premiers cycles universitaires, comme la communication autour de la réforme a pu le

laisser penser. Loin s'en faut, « les étudiants se déclarant sans projet précis sont moins nombreux à la fac que dans beaucoup de filières sélectives comme les STS (qui mènent au BTS) ou les écoles de commerce », certifie M. Bodin.

Curieusement, ce constat est peu documenté au sein du ministère de l'enseignement supérieur. Mais les derniers chiffres, en date de 2013, confirment que la fac est plutôt épargnée par le phénomène. Ainsi, il y a cinq ans, l'Observatoire de la vie étudiante notait que les inscriptions par défaut (les étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire ailleurs) ont concerné 22 % des étudiants d'université, 33 % de ceux en STS, 29 % en école de commerce et 27 % en école d'arts et culture.»

## Actu | Concours d'entrée au CFJ

**«Le centre de formation des journalistes supprime ses célèbres QCM», Le Figaro, publié le 09/03/2018.**

[http://etudiant.lefigaro.fr/article/le-centre-de-formation-des-journalistes-supprime-ses-celebres-qcm\\_615c14ee-2382-11e8-8a65-70e85706a163/](http://etudiant.lefigaro.fr/article/le-centre-de-formation-des-journalistes-supprime-ses-celebres-qcm_615c14ee-2382-11e8-8a65-70e85706a163/)

« Le CFJ (Centre de formation des journalistes) a décidé de supprimer l'épreuve écrite d'admissibilité pour son concours d'entrée 2018. Un véritable bouleversement pour cette école qui entend « diversifier les profils » de ses étudiants.

«Moins de bachotage.» Tel est le mot d'ordre de cette réforme très importante du concours d'entrée au CFJ, l'une des 14 écoles de journalisme reconnues par la profession. Pour son concours 2018, l'école a décidé de supprimer l'épreuve écrite d'admissibilité. Une décision qui sonne notamment le glas des fameux QCM d'actualité et de culture générale, deux épreuves très difficiles qui permettaient à l'école de sélectionner les étudiants les plus informés. Ou ceux qui avaient le mieux potassé...

Beaucoup de candidats n'avaient pas les qualités nécessaires.

Un véritable bouleversement pour l'école, qui devient la seule école de journalisme reconnue par la profession - mis à part celle de Sciences Po Paris - à se passer d'un QCM d'actualité et de culture générale. «Nous nous sommes rendu compte que tous les ans, parmi les 130 candidats admissibles, les meilleurs n'étaient pas pris à l'école car ils n'avaient pas les qualités humaines nécessaires telles que la curiosité, l'ouverture au monde ou l'empathie», justifie Julie Joly, la directrice du CFJ.»

La direction du CFJ et son conseil d'administration a donc estimé que les QCM d'actualité et de culture générale, qui «faisaient l'objet d'un bachotage intensif [...] faisaient émerger aux oraux trop de candidats inadaptés à la pédagogie proposée au CFJ et, sans doute pour certains, à la profession de journaliste». «Nous voulons voir comment ils réfléchissent, comment ils se posent des questions, comment ils perçoivent l'utilité de notre métier, précise Julie Joly. L'objectif est que nous ayons le choix entre des intelligences plus diverses car il n'y a pas un profil de journaliste», complète-t-elle. Et cette nouveauté permettra également à ceux qui pourraient être effrayés par les fameux QCM de tenter leur chance.[...]

Dorénavant, les candidats doivent donc remplir un dossier d'admissibilité en ligne dans lequel figurent 22 questions. Ce dossier est divisé en quatre parties bien distinctes. Les postulants sont d'abord interrogés sur leur motivation et sur les raisons qui les poussent à vouloir devenir journaliste. Puis, ils doivent rédiger plusieurs textes dans lesquels ils sont testés sur leur «capacité à observer» ce et ceux qui les entourent ainsi qu'à «faire découvrir et partager» leurs centres d'intérêt et leur regard sur eux-mêmes. Ils doivent également produire une synthèse en prouvant qu'ils maîtrisent la collecte d'informations. Et pour finir, ils ont pour mission de rédiger un texte sur un thème d'actualité qui leur est imposé. «Nous voulons voir leur capacité à raconter des choses, à sortir des sentiers battus», justifie Julie Joly.

Pour ceux qui seront sélectionnés et donc admissibles, il faudra ensuite passer les épreuves d'admission. «Au cours de ces épreuves, ils devront notamment passer un test de maîtrise du français et d'analyse de texte, une enquête écrite ainsi qu'une analyse de texte qui nous permettra de voir leur maîtrise du français», précise la directrice de l'école. Les autres épreuves seront des oraux, avec notamment, une épreuve durant laquelle le candidat devra résumer devant un jury les enjeux d'un sujet d'actualité. »

## Actu | ESCP Europe

**«ESCP Europe a l'ambition d'être la meilleure business school en Europe», Le Monde Blogs, publié le 14/03/2018.**<http://www.adresse-url.fr>

« Les écoles de management consulaires s'émanent peu à peu de la tutelle de leurs chambres de commerce et d'industrie. Depuis début 2018 ESCP Europe est ainsi devenue un EESC (établissement d'enseignement supérieur consulaire). Son directeur, Frank Bournois, revient avec nous sur tout ce que ça va changer pour elle.

A la rentrée 2018-2019 nous mettrons en place une organisation européenne fédérale dont l'EESC sera le centre avec six satellites en Europe, dont le campus parisien qui sera doté d'un directeur comme les autres. Je ne serai plus le directeur du campus de Paris.

Après une organisation centrée sur la France, nous passons ainsi à une organisation totalement polycentrique dans laquelle un Allemand peut diriger le campus de Berlin mais aussi, à terme, celui de Madrid et vice-versa ! Certaines fonctions, par exemple la communication, seront pilotées par le fédéral au niveau stratégique et leur déclinaison opérationnelle sera locale.[...]

Nous conservons l'ambition d'être la meilleure business school en Europe. Partout nous délivrons à la fois de la formation initiale comme de la formation continue en nous appuyant notamment sur nos 50 000 alumni. Mais ESCP Europe ce n'est pas que des Européens qui travaillent en Europe. Nous avons un rayonnement international avec nos 30% d'étudiants venus de Chine, d'Afrique ou des États-Unis. Autant de nationalités que nous formons à devenir des business leaders européens, au sens culturel et intellectuel du terme, prêts à manager dans la complexité. Ce trait nous semble caractéristique de l'Europe, ce continent unique dans lequel se concentre un maximum de cultures dans un minimum d'espace. Au bout de leurs trois ans d'études, nos étudiants sont vraiment capables de travailler partout dans le monde. [...]

Nous privilégions l'interdisciplinarité : que ce soit dans le MIM ou dans notre bachelor nos étudiants suivent aussi bien des cours de maths que de psychologie ou encore de coding en plus des disciplines du management.

C'est ce que nous proposons par exemple au travers de notre récent accord de double diplôme avec Mines PARISTECH. Tous programmes confondus nous estimons à 20% le nombre de nos étudiants titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou de master d'un de nos partenaires comme le Politecnico de Turin.[...]

D'ici 2022 un tiers de nos enseignements seront dispensés en ligne, un autre tiers dans le cadre d'enseignements traditionnels et le reste en petits groupes. Ce qui signifie pour nous la nécessité de repenser les espaces de cours pour permettre à ce nouveau modèle de fonctionner.

Aujourd'hui, nous proposons plusieurs programmes hybrides, mélange de présentiel et de cours en ligne, notamment notre Executive MBA, ou totalement en ligne, l'EMIB (Executive Master in International Business). Notre idée directrice : le digital doit être au service d'une pédagogie augmentée.»

## Actu | L'université de Strasbourg

**«Le modèle de l'Université de Strasbourg est celui d'une université transfrontalière», Headway, publié le 13/03/2018.**<https://blog.headway-advisory.com/de-luniversite-de-strasbourg-celui-dune-universite-transfrontaliere/>

« L'Université de Strasbourg fait partie des dix universités françaises qui peuvent prétendre à un rayonnement mondial. Son président, Michel Deneken, revient ses forces mais aussi sur la manière dont elle va cette année recevoir ses nouveaux étudiants.

C'est le sujet qui va le plus occuper l'enseignement supérieur, et particulièrement les universités, cette année. La nouvelle plateforme d'orientation dans l'enseignement supérieur, Parcoursup, est maintenant en ligne. Comment votre université aborde-t-elle la phase d'examen des dossiers ?



*Michel Deneken : Pour l'instant nous ne pouvons qu'attendre. Ensuite aucune université ne peut aujourd'hui indiquer comment va se dérouler la phase d'examen des dossiers. Nous allons nous appuyer sur l'expertise de nos instituts universitaires de technologies (IUT), habitués à l'examen des dossiers et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision. J'ajoute que nos filières « en tension » – STAPS, psychologie, etc. – ont bénéficié de postes supplémentaires pour la rentrée.*

*O.R : Vos composantes ont-elles écrit des conditions d'accès, les fameux « attendus », spécifiques pour chaque licence ?*

*M. D : Ces attendus sont très peu contraignants. De toute façon nous n'avons pas le droit de refuser un candidat. Nous ne pouvons répondre que « oui » ou « oui si ». Les dossiers classés au-delà de la capacité d'accueil seront mis « en attente » jusqu'au 22 mai. Dès le 22 mai des lycéens renonceront à leur « oui » ou « oui si ». Dans la note que nous avons écrite sur Parcoursup nous expliquons par exemple que : si la composante X a reçu 1000 candidatures et dispose d'une capacité d'accueil, hors redoublants, de 300 places, les 300 premiers classés recevront un « oui » alors que les 700 suivants seront « en attente ». Au soir du 22 mai, 50 candidats classés de 1 à 300 se désistent : les candidats classés 301-350 passent automatiquement en « oui », etc.*

*O.R : Au final tous les étudiants trouveront une place ?*

*M. D : Toujours dans cette note nous estimons qu'il est probable qu'au terme du dispositif, tous les candidats issus des bacs généraux et une large partie des candidats issus des bacs technologiques et professionnels seront reçus à un de leurs vœux. Globalement en effet, hors quelques exceptions, tous les bacheliers 2017 ont pu intégrer leur premier vœu universitaire (DUT et licences sélectives non compris, évidemment). Il y aura certes une poussée démographique à la rentrée, mais nous avons relevé nos capacités d'accueil en conséquence. Il reste juste un petit flou quant au poids qu'aura le recteur pour nous imposer ou pas de recevoir encore plus d'étudiants.*

*O.R : Autre sujet d'actualité : une réforme modifiant les modalités d'organisation de l'apprentissage va bientôt être soumise au Parlement. Des arbitrages ont déjà été rendus par le Premier ministre. Répondent-ils à vos attentes ?*

*M. D : Nous ne sommes pas directement impliqués par cette réorganisation. Ce que nous espérons c'est qu'elle ne va pas nuire à l'expansion d'une filière qui connaît une hausse à deux chiffres chaque année et concerne aujourd'hui 1700 de nos étudiants. L'apprentissage dans l'enseignement supérieur est de plus en plus attractif et il ne faut pas mégoter sur son financement. L'Allemagne lui a donné des lettres de noblesse et prouvé qu'il permettait l'intégration de toutes les diversités.*

*O.R : Le bac également va évoluer. Que peut en attendre une université comme la vôtre ?*

*M. D : Nous avons besoin de plus de connivence entre l'université et les lycées pour mieux faire vivre ce qu'on appelle le « -3 +3 ». Je fais partie d'une minorité de Français qui souhaite la disparition du bac car on ne sait plus vraiment quelle est son utilité. Je salue donc une réforme qui donne plus de place au contrôle continu et à la construction d'un parcours. Chacun doit pouvoir réussir mais pas forcément de la même manière à partir d'un tronc commun. C'est cela la vraie égalité des chances.*

*Le collège unique, le lycée unique, mènent finalement à la reproduction des élites : les enfants de professeurs vont en prépas, ceux de pauvres en Segpa (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) ! Si on veut bien excepter Jean-Luc Mélenchon, quand il était ministre délégué à l'Enseignement professionnel, on a toujours dévalorisé le travail manuel en France. Mais en Alsace nous sommes en face d'un pays où il n'est pas diabolisé.*

*O.R : A Strasbourg vous militez justement pour le contrôle continu mais n'avez pas pu appliquer votre réforme jusqu'au bout, les syndicats étudiants vous ayant obligés à rétablir le rattrapage.*

*M. D : Ce n'est pas tout à fait ça. Il y a forcément un rattrapage pour des étudiants malades par exemple. Ce que nous voulions abroger c'est la deuxième session qui ne permet qu'à 1% des candidats d'être reçus tout en générant une mobilisation de toute la faculté. Le contrôle continu est pédagogiquement plus efficace car il évite de voir des étudiants profiter de leur liberté nouvelle et ne commencer à bachoter qu'à Noël. La loi devrait maintenant nous donner la possibilité de l'expérimenter.*

*O.R : Certains pensent qu'il faudrait instituer une année supplémentaire à l'entrée à l'université, une « propédeutique », ou permettre plus largement que la licence s'effectue en quatre ans. Qu'en dites-vous ?*

*M. D : Nous ne sommes pas favorables à cette propédeutique mais plutôt à la mutualisation des*

enseignements entre plusieurs disciplines. Quant à la durée de la licence il n'est déjà pas rare de voir des étudiants l'obtenir en 4, 5 ou même 6 ans. La moitié des titulaires d'un master ont redoublé une année. Le tout est de pouvoir passer d'une année à l'autre sans avoir obtenu toutes ses UE (unités d'enseignement) ;

O.R : Faut-il supprimer la « compensation intégrale » qui permet d'obtenir ses diplômes même en étant d'un niveau assez faible dans une discipline essentielle pour peur qu'on soit bon dans une autre ?

M. D : La compensation intégrale répond à une mauvaise défense de l'égalité des chances. En licence de droit avoir 6/20 en droit constitutionnel et le rattraper par un 14/20 en espagnol cela n'a pas de sens. Cela ne sera plus possible avec le contrôle continu intégral.

O.R : Un autre débat concerne le montant des droits de scolarité payés par les étudiants étrangers hors communautaires. Les sénateurs avaient adopté un amendement qui permettait aux universités de les fixer à un montant plus élevé que ceux des autres étudiants. Les députés ne l'ont pas voulu. Aurait-ce été une bonne mesure ?

M. D : J'y suis réticent. Pas parce que je serais plus social que les autres mais parce que cela pourrait nuire à notre attractivité internationale. Les études c'est ce qu'il y a de plus universel et ce serait lamentable de faire payer plus les étrangers.

O.R : Et le montant des droits d'inscription de tous les étudiants. Ne faudrait-il pas l'augmenter pour donner plus de moyens aux universités ?

M. D : C'est un débat qui finit toujours par avorter. Ce n'est pas intelligent de mettre 500 000 jeunes dans la rue pour un doublement des droits de scolarité qui ne nous apporterait finalement que 3 à 4 M€ sur un budget de 500 millions ! Ou alors on repense complètement la contribution des familles comme nous l'avons fait dans notre institut d'études politiques (IEP). Les frais y sont indexés sur l'assiette fiscale des parents et la moyenne y est aujourd'hui de 700€ avec un plafond à 3000€. Nos 34% de boursiers ne déboursent rien et sont plus nombreux qu'avant tout en ayant permis à l'IEP d'augmenter ses revenus de 300 à 400%.

O.R : Avec Eucor – Le campus européen, l'université de Strasbourg fait partie d'un consortium d'universités françaises, allemandes et suisses (Bâle, Freiburg, Haute-Alsace, Karlsruhe Institut für Technologie et Strasbourg). Est-ce là le modèle de l'université européenne qu'a évoquée en septembre 2017 à La Sorbonne Emmanuel Macron ?

M. D : Plusieurs modèles sont possibles. Le nôtre est celui d'une université transfrontalière dans le cadre d'une structure juridique qui a sa personnalité propre et nous permet de construire une plateforme commune. Nous ne pouvons pas aller jusqu'à une fusion mais nous pouvons proposer des parcours intégrés, des diplômes binationaux ou ouvrir des laboratoires communs.

O.R : Dans votre bureau on retrouve des photos des Prix Nobel qui ont largement contribué à la notoriété de l'université de Strasbourg. A ce titre, elle fait partie des trois universités françaises membres de la LERU, la Ligue européenne des universités de recherche. Qu'est-ce qui caractérise une université de recherche ?

M. D : On ne peut pas être tous pareils. Il y a encore des petites universités qui continuent à croire qu'elles peuvent délivrer des bonnes formations dans tous les domaines à tous les niveaux. Elles devraient mieux se spécialiser dans des niches, travailler sur les « métiers de la mer » à La Rochelle ce n'est pas aberrant ! – plutôt que vouloir tout faire. Ici à Strasbourg nous pouvons à la fois avoir de très nombreux laboratoires de haut niveau et délivrer un enseignement de proximité dans nos IUT comme nos licences.

En dehors de Paris ce qui s'esquisse aujourd'hui c'est la constitution de grands pôles – à Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille, Lyon, Lille – à même de relever les grands défis de la recherche.

O.R : Votre modèle c'est celui d'une grande université dont les trois composantes ont fusionné en 2009. Vous ne pensez pas que les regroupements, les « Comue », soient un modèle pertinent ?

M. D : Il n'y a plus d'injonction à développer des Comue. Seules les fusions sont efficaces pour développer des projets intégrés dans le cadre d'une gouvernance solide. Ce n'est pas un hasard si le premier Idex (initiative d'excellence) a été remis à Strasbourg. Cela ne nous empêche pas de travailler sous forme d'association avec l'université de Haute-Alsace dont 70% de la recherche est réalisée en commun.

Quand nous avons fusionné certains s'inquiétaient dans mon université – j'étais vice-président de l'université Marc-Bloch plutôt orientée sciences humaines – de nous voir phagocytés par les autres

*disciplines. Mais aujourd'hui les SHS ont plus de moyens que jamais car l'Idex leur profite largement.*

*Pour ne pas être déclassés au niveau mondial nous devons être constamment mobiles. Faire progresser la recherche sans oublier les étudiants de licence, donner des moyens aux Prix Nobel comme aux jeunes pousses. Je n'aimerais pas piloter une Comue car elles ne possèdent pas de levier social, ont beaucoup de lourdeur pour un résultat aléatoire.*

*O.R : Que pensez-vous de la création de « collèges universitaires », réunissant les années de licence et les IUT, comme s'appête à le faire l'université ParisSud ?*

*M. D : Pourquoi pas si cela peut répondre à l'idée d'Emmanuel Macron que « tout bachelier doit pouvoir accéder à l'enseignement supérieur mais pas forcément à l'université ». Une de nos écoles d'ingénieurs possède une classe préparatoire intégrée qui permet aux étudiants d'être dans l'école où ils auraient voulu être inscrits dès la prépa. Le collège universitaire de Paris Sud peut être une expérience intéressante mais pas transposable chez nous.*

*O.R : Pour mieux faire réussir les étudiants on parle beaucoup de l'évolution des pédagogies. Que faites-vous en ce sens ?*

*M. D : Quand on parlait de formation pédagogique des enseignants il y a dix ans on avait peu de succès. Aujourd'hui beaucoup d'enseignants-chercheurs s'inscrivent dans notre Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques. Et pas seulement des débutants. Ils ont compris qu'on pouvait évoluer dans sa manière de faire cours. L'université bouge énormément aujourd'hui mais on doit aussi y mettre le prix pour avoir les meilleurs professeurs et chercheurs.»*

## Actualités de l'Enseignement 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup>

### Actu | Projet de décret sur la réforme du bac

**«Bac : Le décret affaiblit le diplôme national»**, *Le café Pédagogique*, publié le **13/03/2018**.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/03/13032018Article636565189312604201.aspx>

« [...] Le nouveau bac tient dans un projet de décret et 4 projets d'arrêtés qui auraient dû être étudiés le 12 mars

*Le projet de décret sur les bacs généraux et technologiques distingue les épreuves terminales, français, philosophie, deux spécialités et le grand oral, des épreuves au contrôle continu et du rattrapage.*

*Pour les épreuves terminales, un arrêté fixe les coefficients et la durée des différentes épreuves du bac général et des séries technologiques. Les épreuves de français sont coefficientées 10, la philosophie 8, les grand oral 10 et chaque épreuve de spécialité 16. Ce sont les mêmes coefficients pour les séries technologiques. A noter que le grand oral n'a pas la même composition au bac général et au bac technologique : dans ce dernier cas une partie de l'oral doit être dans la première langue vivante du candidat. [...]*

*Pour l'épreuve de rattrapage, les élèves auront le choix entre l'examen du livret scolaire ou une épreuve de contrôle portant sur une des disciplines ayant fait l'objet d'épreuves obligatoires du premier groupe, anticipées ou non. C'est un net allègement de cette épreuve mais l'examen du livret scolaire pourrait être redoutable pour les candidats.*

*Un arrêté complète le décret sur l'organisation du bac. L'épreuve de contrôle continu porte sur le français, la philosophie, l'histoire géo, l'EMC, les deux langues, les humanités scientifiques et numériques, l'EPS (évaluée en CCF), et des enseignements de spécialité (3 en 1<sup>ère</sup> et 2 en terminale).*

*On apprend que les sujets des épreuves au contrôle continu doivent être choisis dans une banque de sujets numérique nationale, ce qui va dans le sens d'un diplôme national. La note de contrôle continu, qui compte pour 40% de l'épreuve, "est fixée en tenant compte des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu, pour une part de trente pour cent (30%) ; de la prise en compte, pour une part de dix pour cent (10%), de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par les professeurs et renseignée dans le livret scolaire". Il y a trois épreuves de contrôle continu fixées pour deux d'entre elles en 1<sup>ère</sup> et la dernière en terminale.*

*L'organisation du contrôle continu va largement dépendre du chef d'établissement. Il est obligatoirement associé à toutes les décisions. "L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire, qui en détermine les modalités d'organisation, y compris pour les épreuves de remplacement. Les sujets sont délivrés par la banque nationale numérique de sujets. Dans les établissements publics locaux d'enseignement, pour chaque session d'examen, le conseil pédagogique de l'établissement ou le chef d'établissement en concertation avec les professeurs est consulté sur le protocole d'anonymisation et de correction des copies".*

*Mais ce qui est le plus surprenant c'est que, selon l'article 8 de l'arrêté, si les professeurs vont bien corriger les copies c'est le seul chef d'établissement qui arrêtera la note de contrôle continu. "A partir des notes des trois séries d'épreuves communes et de l'évaluation chiffrée des résultats au cours du cycle terminal, le chef d'établissement fait une proposition de note globale de contrôle continu, pour chaque élève et pour chaque enseignement concerné, qui ne devient définitive qu'après la délibération du jury de l'examen du baccalauréat".»*

## Actu | Nouveau bac

**«Nouveau bac : pour trouver les bonnes épreuves, posons les bonnes questions», The Conversation, publié le 11/03/2018.**

<https://theconversation.com/nouveau-bac-pour-trouver-les-bonnes-epreuves-posons-les-bonnes-questions-92885>

« La réforme du bac met en pleine lumière le problème de ses épreuves, qui sont à « réinventer ». Certaines épreuves semblent soudainement bénéficier d'une nouvelle et forte cote (un grand oral ?). D'autres sont menacées de disparition (ex : le « sujet d'invention », épreuve d'écriture créative en français). [...]

La perspective de l'émergence d'un « grand oral » a fait naître de grandes craintes, d'autant plus fortes qu'il porterait sur un projet interdisciplinaire. L'oral ne va-t-il pas avantager les élèves issus des milieux les plus favorisés ? La réussite à l'oral ne convoque-t-elle pas des compétences « extérieures à l'école » ? Ne faudrait-il pas rejeter l'oral au motif qu'il engage trop fortement des compétences sociolinguistiques directement liées à l'origine sociale ?

Mais l'oral ne permettrait-il pas, au contraire, de valoriser des élèves pénalisés par le (mauvais) rapport à l'écrit développé dans leur milieu social ? Sans autre considération, dépassant leur stricte opposition, on ne peut que se perdre à rechercher qui, de l'oral ou de l'écrit, est le moins discriminant, et le plus approprié, pour une épreuve d'évaluation.

Faut-il faire une place (et laquelle) au contrôle continu, en diminuant le nombre des épreuves terminales ? On soupèse alors les intérêts et les risques respectifs du national, contre le local ; de l'anonymat, contre le travail à visage découvert ; du terminal, contre le continu. Le contrôle continu, par exemple, n'est-il pas trop sensible aux biais cognitifs qui pèsent sur l'évaluateur ?

Mais le national est-il synonyme d'égalité, et le local de laxisme ? Les enseignants/évaluateurs sont-ils nécessairement des juges sous influence en contrôle continu, et impartiaux en contrôle terminal ? Ne faudrait-il pas alors supprimer l'oral – où l'anonymat n'est pas possible – lors des épreuves terminales ? Et ne peut-on anonymiser les copies en contrôle continu ? Rechercher les bonnes épreuves pour le bac dans le seul axe d'un tel questionnement conduit à des impasses.

Épreuves strictement disciplinaires, ou épreuves communes à plusieurs disciplines ?

Peut-on instaurer des épreuves mêlant plusieurs disciplines ? Comme il se doit, chaque discipline défend sa place dans l'architecture du nouvel examen. Compte tenu du fait que les lycéens travaillent d'abord pour être reçus au bac, et privilégient en conséquence les disciplines en fonction de leur poids dans l'examen (quotient attribué), il y va de leur survie en tant que disciplines.

Chaque discipline n'a-t-elle pas le droit de disposer d'une épreuve au bac ? Raisonner ainsi pourrait conduire à refuser toute épreuve pluridisciplinaire pour des motifs divers, mais essentiellement par crainte de la dévalorisation de disciplines dont l'existence ne serait pas sanctionnée par une épreuve dédiée marquant la reconnaissance sociale de son intérêt. Au risque de s'enfermer dans le respect de hiérarchies contestables, et de crouler sous le poids d'épreuves pléthoriques.»

## Actu | Résultats bac 2017

**«Résultats définitifs du bac 2017 : le nombre de mentions en baisse», Le Monde Campus, publié le 15/03/2018.**

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/15/resultats-definitifs-du-bac-2017-le-nombre-de-mentions-en-baisse\\_5271703\\_4401467.html#OeI2JLrysmzAFCtV.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/15/resultats-definitifs-du-bac-2017-le-nombre-de-mentions-en-baisse_5271703_4401467.html#OeI2JLrysmzAFCtV.99)

« Les résultats définitifs du bac 2017 ont été rendus publics par le ministère de l'éducation nationale, dans une note. Voici les principaux points qui ont marqué la session de l'an dernier.

Un nombre de candidats qui augmente encore, surtout dans la voie générale

En 2017, 732 700 candidats se sont présentés au bac. Ce sont 17 500 de plus qu'en 2016. La filière générale est en grande partie responsable de cette augmentation : + 15 100 candidats par rapport à l'année précédente (372 785 au total). L'effectif de la voie technologique progresse également (+ 2 600

candidats, 142 157 au total). Néanmoins, celui de la filière professionnelle poursuit son léger déclin de 2016 : - 1 600 entre 2015 et 2017 (217 754 au total).

*Un taux de réussite en légère baisse par rapport à 2016*

Après un taux de succès record de 88,6 % parmi les candidats en 2016, les résultats de la session 2017 sont en recul de 0,7 point, à 87,9 %. Dans le détail, le bac général connaît un taux de réussite de 90,6 %, presque à égalité avec le bac technologique, 90,4 %, tandis qu'il ne dépasse pas 81,5 % au bac professionnel. Cependant, le pourcentage de bacheliers dans une génération augmente légèrement : 79,1 % (+ 0,3 point par rapport à 2016).

Stables en 2016, les voies générale et technologique connaissent un léger déclin de leurs résultats en 2017 : - 0,9 point et - 0,3 point respectivement. La filière professionnelle, dont le taux de réussite avait augmenté de 2 points en 2016, chute de 1 point lors de la dernière session du bac.

*Recul du nombre de mentions*

47,3 % des candidats — toutes filières confondues — ont obtenu une mention (lorsque la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20) en 2017. C'est 0,9 point de moins par rapport à l'année précédente. Un recul notamment dû au bac général, à 53,3 %, en baisse de 2,1 points. C'est néanmoins dans cette filière que le plus de mentions demeurent décernées. Si le nombre de mentions « très bien » est resté stable (13 %), le recul des mentions « bien » (16,9 %) et « assez bien » (23,4 %) est responsable de ce déclin. Dans la voie professionnelle, la proportion des candidats admis avec mention se tasse également (39,4 %, - 0,7 point). En revanche, la filière technologique (43,5 %) connaît une hausse des mentions par rapport à 2016 : + 1,2 point.[...]

*Les filles y arrivent mieux que les garçons*

En 2017, 90,1 % des candidates ont obtenu leur baccalauréat, contre 85,6 % des candidats. Un écart particulièrement marqué dans la filière professionnelle (85,1 % de taux de réussite chez les filles, 78,9 % pour les garçons). Seule une série STAV (sciences et techniques de l'agronomie et du vivant), en bac technologique, réussit mieux aux garçons (89,5 %) qu'aux filles (87 %).

A noter que les filles ne représentent que 7 % des candidats de la série technologique STI2D (sciences et techniques de l'industrie et du développement durable), contre 88,3 % pour la série technologique ST2S (sciences et techniques sanitaires et sociales).

*La série ES en perte de vitesse, la série S réussit toujours aussi bien*

Du côté du bac général, le taux de succès au bac 2017 de la série ES (88,9 %) s'effrite : - 2,3 points par rapport à 2016. Elle est aussi celle qui compte le moins de mentions « très bien » : ont été concernés 8,3 % de candidats, derrière les séries L (8,8 %) et S (17,2 %), qui est la série, tous bacs confondus, qui obtient le plus de ces mentions. La série S reste aussi la bonne élève s'agissant des admis (91,7 %, stable), devant la série L (90,4 %, - 0,8 point).

## Législation

### Actu | Loi ORE

**«Le Conseil constitutionnel déclare la loi Orientation et Réussite des Étudiants conforme à la Constitution», MESRI, publié le 08/03/2018.**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid127477/le-conseil-constitutionnel-declare-la-loi-orientation-et-reussite-des-etudiants-conforme-a-la-constitution.html>

« Le Conseil constitutionnel avait été saisi par des députés qui contestaient notamment la conformité du texte au principe d'égal accès à l'instruction et d'égalité devant la loi, remettaient en cause la clarté et l'intelligibilité de sa rédaction et affirmaient que le législateur aurait méconnu l'étendue de sa compétence en ne détaillant en particulier pas les critères d'analyse de la cohérence entre le projet, les compétences et les connaissances des futurs étudiants d'une part et les caractéristiques des formations d'autre part.

Le Conseil Constitutionnel a écarté l'intégralité de ces griefs et n'a formulé aucune réserve d'interprétation jugeant que "le législateur a reconnu des critères objectifs et rationnels, dont il a suffisamment précisé le contenu, de nature à garantir le respect du principe d'égal accès à l'instruction". Cette décision ouvre la voie à la promulgation de la loi.

À la suite de cette décision du Conseil Constitutionnel, Frédérique Vidal a déclaré "cette décision vient reconnaître le sérieux du travail engagé par le Gouvernement en faveur de la réussite des étudiants. La loi Orientation et réussite des étudiants est une avancée majeure pour notre jeunesse : la fin du tirage au sort et un investissement inédit dans l'orientation et l'accompagnement des lycéens et des étudiants."»

### Actu | Publication au B.O. de la loi ORE

**«Bulletin officiel spécial n°1 du 12 mars 2018», MESRI, publié le 12/03/2018.**

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?pid\\_bo=37631&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?pid_bo=37631&cbo=1)

« Procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le Code de l'éducation »

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

# Revue de Presse



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

# Revue de Presse

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

# Revue de Presse